



Hockey Canada

États financiers
Au 30 juin 2023 et pour l'exercice clos à cette date

Table des matières

Responsabilité de la direction

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière	2
État de l'évolution des soldes de fonds	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 – 20
Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada	21

Responsabilité de la direction

Aux membres de Hockey Canada,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, et de la conformité de tous les renseignements figurant dans le rapport annuel avec ces états financiers, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des principes et méthodes comptables appropriés et la prise de décisions concernant l'évaluation des opérations faisant appel à un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les transactions sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers.

Le conseil d'administration et le comité des finances (le « Comité ») sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le Comité est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses fonctions à l'égard de la communication de l'information financière et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Il s'acquitte de cette responsabilité en examinant l'information financière préparée par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le Comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP S.E.N.C.R.L., s.r.l. a été nommé par les membres pour effectuer l'audit des états financiers et leur faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

Le 24 octobre 2023



Stephen Brooks
Chef des finances par intérim

Aux membres de Hockey Canada,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Hockey Canada (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats et l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisation au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'Organisation a enregistré un déficit de 31 629 855 \$ au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023 et qu'elle affichait un fonds de roulement déficitaire de 3 418 496 \$ à cette date. Comme il est mentionné à la note 2, ces événements ou conditions, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2022 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 20 décembre 2022.

Autres informations - Tableau non audité

Notre audit des états financiers de Hockey Canada pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ne visait pas à déterminer l'exactitude de l'information comprise dans le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada. Bien que cette information ait fait l'objet du processus d'audit appliqué à l'audit des états financiers pris dans son ensemble, nous n'exprimons aucune opinion sur le Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Calgary (Alberta)

Le 24 octobre 2023

MNP LLP

Comptables professionnels agréés



État de la situation financière

Au 30 juin

2023

2022

	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
Actif							
À court terme							
Trésorerie	3 867 966 \$	128 268 \$	503 994 \$	596 245 \$	368 710 \$	5 465 182 \$	5 074 570 \$
Débiteurs	3 047 496	891 233	-	2 703 918	106 397	6 749 044	6 746 445
Montant à recevoir des (à payer aux) fonds (note 7)	-	-	-	-	-	-	-
Stocks du Centre de documentation en hockey (note 8)	1 006 122	-	-	-	-	1 006 122	1 015 121
Charges payées d'avance	423 508	2 730 916	-	-	-	3 154 424	2 035 600
Montant à recevoir d'apparentés (note 9)	1 044 601	-	-	-	-	1 044 601	294 765
	9 389 693	3 750 417	503 994	3 300 163	475 107	17 419 374	15 166 501
Placements à long terme (note 10)	24 877 764	4 813 788	13 496 006	3 336 870	9 873 348	56 397 776	101 236 949
Immobilisations corporelles (note 11)	1 634 277	-	-	174 439	834 954	2 643 670	2 643 573
	35 901 734	8 564 206	14 000 000	6 811 472	11 183 409	76 460 820	119 047 023
Passif et solde des fonds							
À court terme							
Dettes bancaires (note 5)	320 000	10 000	-	-	-	330 000	7 888 065
Créditeurs et charges à payer (note 12)	13 654 435	2 095 224	-	2 151 241	366 316	18 267 216	17 041 017
Apports reportés affectés au fonctionnement (note 13)	2 240 654	-	-	-	-	2 240 654	5 887 372
	16 215 089	2 105 224	-	2 151 241	366 316	20 837 870	30 816 454
Autres passifs et provisions (note 14)	-	1 459 753	-	-	-	1 459 753	2 437 517
	16 215 089	3 564 977	-	2 151 241	366 316	22 297 623	33 253 971
Soldes de fonds							
Grevés d'une affectation interne	-	4 999 228	14 000 000	4 660 231	10 817 093	34 476 552	71 917 721
Non affectés	19 686 645	-	-	-	-	19 686 645	13 875 331
	19 686 645	4 999 228	14 000 000	4 660 231	10 817 093	54 163 197	85 793 052
	35 901 734 \$	8 564 205 \$	14 000 000 \$	6 811 472 \$	11 183 409 \$	76 460 820 \$	119 047 023 \$

Au nom du conseil,

Andrea Poole
Administrateur

Au nom de la direction,

Stephen R. Brooks
Chef des finances par intérim



État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 30 juin						2023	2022
	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
Soldes de fonds à l'ouverture de l'exercice (note 4)	47 797 785 \$	2 714 963 \$	13 756 744 \$	8 756 542 \$	12 767 018 \$	85 793 052 \$	119 120 931 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(28 111 140)	2 284 265	243 256	(4 096 311)	(1 949 925)	(31 629 855)	(33 327 879)
	19 686 645	4 999 228	14 000 000	4 660 231	10 817 093	54 163 197	85 793 052
Virements interfonds						-	-
Soldes de fonds à la clôture de l'exercice	19 686 645 \$	4 999 228 \$	14 000 000 \$	4 660 231 \$	10 817 093 \$	54 163 197 \$	85 793 052 \$



État des résultats

Exercice clos le 30 juin

2023

2022

	Fonds d'administration	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds du plan stratégique	Total	Total
Produits							
Financement (notes 9 et 16)	5 945 841 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 945 841 \$	10 345 991 \$
Marketing (note 17)	10 286 883	-	-	-	-	10 286 883	17 615 258
Événements nationaux et camps (note 16)	1 220 529	-	-	-	-	1 220 529	1 822 394
Équipes nationales	3 741 092	-	-	-	-	3 741 092	2 475 412
Tenue d'événements internationaux (notes 16 et 17)	-	-	-	29 731 698	-	29 731 698	5 564 371
Revenus de placement et produit d'intérêts	1 095 605	300 039	522 637	730 087	131 809	2 780 177	4 617 800
Administration	329 902	-	-	-	-	329 902	255 507
Services aux membres	841 279	-	-	-	-	841 279	640 637
Mobilisation des membres	3 076 932	-	-	-	-	3 076 932	1 127 470
Primes d'assurance - droits d'inscription	-	14 238 352	-	-	-	14 238 352	13 501 127
	26 538 063	14 538 391	522 637	30 461 785	131 809	72 192 685	57 965 967
Charges							
Financement (notes 9 et 16)	856 493	-	-	-	-	856 493	171 968
Marketing (note 17)	726 746	-	-	-	-	726 746	2 909 660
Événements nationaux et camps (note 16)	2 316 678	-	-	-	-	2 316 678	4 353 206
Équipes nationales	14 583 288	-	-	-	-	14 583 288	16 909 960
Tenue d'événements internationaux (notes 16 et 17)	-	-	-	32 149 212	-	32 149 212	14 216 132
Administration	24 041 834	124 903	276 440	4 009 268	2 371 023	30 823 468	22 958 641
Services aux membres	8 504 883	-	-	-	-	8 504 883	3 158 047
Mobilisation des membres	4 137 365	-	-	-	-	4 137 365	1 641 517
Primes d'assurance	-	11 706 189	-	-	-	11 706 189	10 797 530
Demandes de prestations-maladie	-	1 126 460	-	-	-	1 126 460	750 331
Sécurité dans le sport	2 454 135	-	-	-	-	2 454 135	-
Demandes d'indemnité et ajustement de la réserve (note 14)	-	(122 347)	1 150 000	-	-	1 027 653	1 270 495
	57 621 422	12 835 205	1 426 440	36 158 480	2 371 023	110 412 570	79 137 487
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice avant les autres éléments	(31 083 359)	1 703 186	(903 803)	(5 696 695)	(2 239 214)	(38 219 885)	(21 171 520)
Autres éléments							
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur la valeur marchande de placement	2 972 219	581 079	1 147 059	1 600 384	289 289	6 590 030	(12 590 348)
Aide gouvernementale	-	-	-	-	-	-	433 989
	2 972 219	581 079	1 147 059	1 600 384	289 289	6 590 030	(12 156 359)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(28 111 140) \$	2 284 265 \$	243 256 \$	(4 096 311) \$	(1 949 925) \$	(31 629 855) \$	(33 327 879) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	(31 629 855) \$	(33 327 879) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	462 225	368 735
Cession d'immobilisations corporelles	17 392	
Perte non réalisée (gain non réalisé) sur la valeur marchande de placements	(6 590 030)	12 590 348
	<u>(37 740 268)</u>	<u>(20 368 796)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(2 599)	(3 031 256)
Stocks du Centre de documentation en hockey	8 999	215 960
Charges payées d'avance	(1 118 824)	285 343
Créditeurs et charges à payer	1 226 199	1 859 681
Apports reportés affectés au fonctionnement	(3 646 718)	3 500 976
Produits reportés, tenue d'événements internationaux	-	(12 623 106)
Autres passifs et provisions	(977 764)	(1 581 197)
	<u>(4 510 707)</u>	<u>(11 373 599)</u>
	<u>(42 250 975)</u>	<u>(31 742 395)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(479 714)	(630 825)
Acquisition de placements à long terme	(2 172 411)	(3 314 344)
Produit de la cession de placements	53 601 614	8 000 000
Remboursement d'avances fournies par (versées à) des apparentés	(749 836)	(122 103)
	<u>50 199 653</u>	<u>3 932 728</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) de la dette bancaire	(7 558 065)	7 888 065
Augmentation (diminution) de la trésorerie au cours de l'exercice	390 613	(19 921 602)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 074 570	24 996 172
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>5 465 183 \$</u>	<u>5 074 570 \$</u>



Notes complémentaires

1. Nature des activités

Hockey Canada (« l'Organisation ») est une association canadienne de sport amateur enregistrée, juridiquement constituée sans capital-actions en vertu des lois du Canada. L'Organisation exerce des activités dans le but exprès d'améliorer et de promouvoir la croissance et le développement du hockey au Canada.

2. Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers ont été préparés selon le principe que l'Organisation poursuivra son exploitation, ce qui sous-entend la réalisation de ses actifs et le règlement de ses passifs dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. L'Organisation a subi un déficit de 31 629 855 \$ (33 327 879 \$ en 2022), y compris un déficit de 28 111 140 \$ (11 989 367 \$ en 2022) à l'égard de son fonds d'administration pour l'exercice clos le 30 juin 2023. L'Organisation avait un fonds de roulement déficitaire de 3 418 496 \$ au 30 juin 2023.

Pendant quelques années, en raison de la pandémie de COVID-19, l'Organisation a été contrainte d'annuler ou de modifier substantiellement ses événements, ce qui a entraîné des pertes. De plus, l'attention médiatique et du grand public dont a fait l'objet l'ancienne direction de l'Organisation ainsi que la gestion des règlements des litiges et l'emploi des droits d'inscription des joueurs et des joueuses a poussé des commanditaires majeurs à mettre fin à leur financement. Il en a résulté la démission du conseil d'administration de l'Organisation, qui a été remplacé par un nouveau conseil d'administration le 17 décembre 2023.

L'Organisation a financé ses activités principalement par la liquidation ou l'encaissement de fonds provenant de ses placements à long terme. Le solde des investissements à long terme s'établissait à 56 397 776 \$ au 30 juin 2023 (101 236 949 \$ en 2022 et 118 512 953 \$ en 2021). Il est attendu que la baisse importante du solde des investissements à long terme se poursuivra au cours des 18 à 24 prochains mois (note 21). La direction reconnaît qu'il existe une incertitude importante quant à la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation au cours des deux prochaines années. Elle travaille activement à rétablir cette situation financière. La capacité de l'Organisation à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à régler ses passifs, du retour des commandites et de l'augmentation des produits tirés de celles-ci, des économies de coûts découlant d'une bonne gestion des charges de fonctionnement et d'un examen des projets de programmation de l'Organisation. La direction a lancé les initiatives visant à atteindre ces objectifs, et à l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer si elle y parviendra.

La direction est d'avis que l'emploi de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée pour les présents états financiers. Si l'Organisation n'est pas en mesure de poursuivre ses activités, des ajustements aux valeurs comptables et au classement des actifs et passifs pourraient être nécessaires. Ces ajustements pourraient être significatifs pour les états financiers.



3. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « NCOSBL »).

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration comprend les fonds non affectés, notamment le coût des programmes locaux, des événements, des équipes nationales, de la sécurité dans le sport, des frais administratifs et des autres charges de fonctionnement de l'Organisation. Ce fonds comprend les subventions, les cotisations annuelles des membres, les cotisations annuelles des équipes pour les compétitions nationales, les recettes à l'entrée, les garanties d'exécution, les frais de sanction, les frais d'appel et de contestation, le produit de la vente de marchandises, d'articles et de matériel de formation, le produit des commandites, la vente de droits de diffusion et de télévision et les autres sources de revenus que pourraient établir le Conseil. Les immobilisations corporelles de l'Organisation comprise dans le fonds d'administration sont considérées comme grevées d'une affectation interne.

Fonds d'assurance

Le Fonds d'assurance comprend les droits et primes d'assurance partout au Canada. Il fait état des primes d'assurance des administrateurs et dirigeants, des primes d'assurance responsabilité civile générale, des franchises d'assurance et de la garantie en cas de décès ou de mutilation par accident complémentaire en lien avec les activités de hockey tenues sous la gouverne de Hockey Canada. De plus, mis à part ses polices d'assurance, l'Organisation fournit des avantages médicaux et dentaires importants, qui visent à aider les participants inscrits à couvrir leurs frais médicaux et dentaires lorsqu'ils ont épuisé la couverture d'assurance de leur assurance privée, ou lorsque le participant n'a pas d'assurance privée. Une provision est constituée pour tous les incidents connus pour lesquels une estimation est déterminable, y compris les franchises d'assurance et les honoraires professionnels liés à ces actions. Les sommes d'argent du Fonds d'assurance proviennent des droits que l'Organisation perçoit auprès de ses membres et des participants. Le montant de ces droits est approuvé annuellement par le Conseil.

Fonds des risques non couverts par une assurance

Le Fonds des risques non couverts par une assurance se rapporte uniquement aux réclamations qui ne sont pas couvertes par une police d'assurance active. Depuis le 1^{er} mars 2023, la police d'assurance responsabilité civile générale de l'Organisation ne couvre qu'une période de réclamations remontant jusqu'au 1^{er} mars 2020 pour toute réclamation liée à des inconduites sexuelles. Par conséquent, toute réclamation non connue liée à des inconduites sexuelles faite avant mars 2020 serait considérée comme non couverte par une assurance et possiblement couverte aux termes du Fonds des risques non couverts par une assurance. Une provision est constituée pour tous les incidents connus lorsqu'il est possible d'en faire une estimation de façon raisonnable.



3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Tout changement aux soldes de fonds, par virement interfonds, sera recommandé par la direction et soumis à l'approbation du Comité de gestion des risques du Conseil puis, par la suite, à celle du Conseil lui-même. Toutes les réclamations non couvertes par une assurance sont signalées au conseiller juridique interne de l'Organisation et au Comité de gestion des risques du Conseil. Tout règlement de réclamations non assurées est soumis à l'examen du Comité de gestion des risques, qui formule ses recommandations de règlement au Conseil. Tous les paiements affectés au règlement de réclamations non assurées doivent être approuvés par le Conseil.

Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux

Le Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux sert à financer la tenue d'événements internationaux, notamment le Championnat du monde de hockey junior, le Championnat du monde de hockey féminin, la Coupe Hlinka-Gretzky et le Championnat du monde de para-hockey sur glace. Le Fonds comprend le produit net tiré des événements mentionnés ci-dessus ainsi que le revenu de placement.

Fonds du plan stratégique

Le Fonds du plan stratégique se rapporte aux projets de l'Organisation, tels qu'ils sont déterminés par le Conseil d'administration, qui visent à favoriser le développement du hockey au Canada à tous les niveaux, y compris le soutien des organisations membres pour des projets de portée nationale, mais devant être mis en œuvre par l'organisation membre, le financement actuel et futur des technologies, et l'augmentation du nombre de membres au pays. Les sommes d'argent de ce fonds proviennent du revenu de placement et du produit net tiré des initiatives stratégiques de fonctionnement à long terme.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moindre des deux montants. Le coût est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Placements à long terme

Les placements à long terme comprennent les fonds d'obligations et les actions comptabilisés à la juste valeur étant donné que les obligations et les actions sont toutes négociées sur des marchés actifs. Les placements à long terme ont été classés dans les actifs à long terme compte tenu de leur nature. Les changements dans la juste valeur sont comptabilisés immédiatement dans l'excédent des produits sur les charges.



3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est fondé sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation et calculé comme suit :

Matériel informatique	– 3 ans, méthode linéaire
Améliorations locatives	– Méthode linéaire sur la durée du contrat de location
Matériel de bureau	– 5 ans, méthode linéaire
Logiciels	– 5 ans, méthode linéaire
Équipement d'entraînement/médical	– 5 ans, méthode linéaire

Lorsque les immobilisations corporelles n'ont plus aucun potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de leur valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état des résultats.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de produits tirés du fonds affecté approprié lorsqu'ils sont reçus.

Les apports non affectés et les produits des commandites (marketing) sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés d'événements sont comptabilisés à titre de produits du Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux lorsque l'événement a été tenu et si le montant reçu peut être raisonnablement estimé et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits tirés des équipes nationales et des services aux membres sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration, et les droits d'inscription pour les primes d'assurance sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut être raisonnablement estimé et que la réception est raisonnablement assurée.

Le revenu de placement et le produit d'intérêt sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et à titre de produits des divers fonds en fonction des soldes de chaque fonds. Les gains non réalisés et les pertes non réalisées sur les placements résultent du changement de la juste valeur des placements et sont compris dans l'état des résultats.



3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Apports de biens et de services

Chaque année, des bénévoles consacrent de nombreuses heures pour aider l'Organisation à accomplir ses activités de prestation de services. Puisqu'il est difficile d'en établir la juste valeur, les apports de services des bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. Les apports de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers, sauf si l'Organisation aurait dû autrement les acheter à défaut d'un apport et que leur juste valeur marchande peut être établie.

Impôts sur le résultat

En tant qu'association canadienne de sport amateur enregistrée, l'Organisation est exemptée d'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune provision au titre de l'impôt sur le résultat ne figure dans les présents états financiers.

Conversion des devises

Les comptes libellés en devises sont convertis en dollars canadiens de la manière indiquée ci-après.

À la date de l'opération, chaque actif, passif, produit et charge fait l'objet d'une conversion en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en découlent sont inclus dans les résultats de l'exercice considéré.

Incertitude liée à la gestion

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice.

Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction lorsque de nouveaux renseignements deviennent connus. Des estimations importantes ont dû être effectuées pour l'évaluation des créditeurs et des charges à payer et celle des autres passifs et provisions de la réserve (note 14).

Instruments financiers

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles.

Instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence

Les instruments financiers créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence (les « instruments financiers contractés dans des conditions de pleine concurrence ») sont comptabilisés initialement à leur juste valeur.



3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Au moment de la comptabilisation initiale, l'Organisation peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement à la juste valeur tout instrument financier contracté dans des conditions de pleine concurrence. L'Organisation n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif sont évalués ultérieurement au coût diminué de la dépréciation. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les coûts de transaction et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à titre d'excédent des produits sur les charges. Autrement, les coûts de transaction et les frais de financement sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement.

Instruments financiers contractés entre apparentés

L'Organisation évalue les instruments financiers qui ont été créés, acquis, émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés au coût lors de la comptabilisation initiale. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes ainsi que des paiements variables et conditionnels, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, mais que la contrepartie transférée l'est, le coût est déterminé selon les modalités de remboursement de la contrepartie transférée. Lorsque ni l'instrument financier ni la contrepartie transférée ne sont assortis de modalités de remboursement, le coût correspond à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue.

Les instruments financiers qui ont été initialement évalués au coût sont évalués ultérieurement au moyen de la méthode du coût, après diminution pour tenir compte de la dépréciation.

Les coûts d'opération et les frais de financement directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers contractés entre apparentés sont immédiatement comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges.

Dépréciation d'actifs financiers

L'Organisation évalue la dépréciation de tous ses actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Lorsqu'aucun actif n'est significatif à lui seul, l'Organisation regroupe les actifs afin de procéder aux tests de dépréciation. Pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, la direction détermine si l'émetteur éprouve d'importantes difficultés financières, ou s'il y a eu manquement à un contrat. Lorsqu'il y a indication de dépréciation, l'Organisation doit déterminer s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs.



3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Le cas échéant, l'Organisation ramène la valeur comptable de l'actif financier déprécié au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de la détention de l'actif, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date du bilan ou le montant qui devrait être réalisé à l'exercice de tout droit sur une garantie détenue à l'égard de cet actif. Toute dépréciation jugée durable est incluse dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice considéré.

L'Organisation procède à la reprise des pertes de valeur d'actifs financiers lorsqu'il y a diminution de la dépréciation et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement se produisant après la comptabilisation de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

4. Comptabilité par fonds

Avec prise d'effet à la date de clôture de ses états financiers, à savoir le 30 juin 2023, l'Organisation a restructuré ses fonds afin de fournir davantage de transparence et assurer une meilleure reddition de comptes quant à la provenance et l'emploi des sommes d'argent qui les composent. L'ancienne structure des fonds comprenait un Fonds d'administration, la Fiducie de prestations-maladie, le Fonds national de capitaux propres et six piliers, dont le Fonds de soutien pour l'accueil d'événements internationaux. Des écritures comptables ont été apportées pour transférer toute l'activité liée à l'exercice 2022/2023 vers la nouvelle structure de fonds. Le tableau suivant présente l'historique des ajustements qui ont été apportés pour répartir les fonds selon la nouvelle structure de fonds ayant pris effet le 1^{er} juillet 2022 :

	Piliers	Fiducie de prestations-maladie	Fonds national de capitaux propres	Fonds d'administration	Fonds de soutien pour la tenue d'événements internationaux	Fonds d'assurance	Fonds des risques non couverts par une assurance	Fonds du plan stratégique	Total
Solde du fonds au 30 juin 2022	68 751 875 \$	6 340 720 \$	1 528 680 \$	15 332 324 \$	(6 160 547) \$	- \$	- \$	- \$	85 793 052 \$
Réattribué à la nouvelle structure de fonds	(68 751 875)	(6 340 720)	(1 528 680)	32 465 461	14 917 089	2 714 963	13 756 744	12 767 018	-
Solde du fonds au 1er juillet 2022	-	-	-	47 797 785	8 756 542	2 714 963	13 756 744	12 767 018	85 793 052
Variation nette	-	-	-	(28 111 140)	(4 096 311)	2 284 265	243 256	(1 949 925)	(31 629 855)
Solde du fonds au 30 juin 2023	- \$	- \$	- \$	19 686 645 \$	4 660 231 \$	4 999 228 \$	14 000 000 \$	10 817 093 \$	54 163 197 \$

5. Trésorerie

L'Organisation tient ses comptes bancaires auprès de deux banques à charte. Les comptes à la Banque Scotia portent intérêt au taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ou à un taux de 0,400 % par année, selon le moins élevé des deux. Au 30 juin 2023, le taux cible du financement à un jour s'établissait à 4,75 % (1,50 % à la même date en 2022). Les comptes à la Banque Royale du Canada portent intérêt à un taux nominal correspondant au taux préférentiel moins 1,90 % par année. Au 30 juin 2023, le taux préférentiel se situait à 6,95 % (3,70 % à la même date en 2022).



5. Trésorerie (suite)

Les soldes bancaires comprennent un montant de 397 805 \$ US (17 530 \$ US en 2022), soit 529 081 \$ CA après conversion (22 565 \$ CA en 2022). Une trésorerie de 2 106 115 \$ (2 319 616 \$ en 2022) est détenue dans un portefeuille de placements qui est regroupé avec le solde bancaire de l'Organisation.

L'Organisation dispose aussi d'une carte de crédit de la Banque Scotia dont la limite est de 3 200 000 \$. Au 30 juin 2023, le montant disponible sur la carte de crédit s'établissait à 2 712 000 \$. L'Organisation détient aussi une carte de crédit American Express dont la limite est de 890 000 \$. Au 30 juin 2023, le montant disponible sur cette carte de crédit s'établissait à 890 000 \$ (890 000 \$ en 2022).

L'Organisation détient aussi une marge bancaire de 20 000 000 \$ (0 \$ en 2022) portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Scotia. Au 30 juin 2023, le montant disponible sur la marge bancaire s'établissait à 19 670 000 \$. Cette marge bancaire est assujettie à une limite qui dépend de la valeur des placements détenus auprès de la Banque Scotia. Au 30 juin 2023, l'Organisation n'avait pas de facilité de caisse remboursable à vue auprès de la Banque Scotia (13 200 000 \$ en 2022).

6. Débiteurs

Les débiteurs comprennent un montant de 49 500 \$ en francs suisses (1 591 745 \$ en francs suisses en 2022) à recevoir de tierces parties qui, après conversion, équivaut à 72 869 \$ CA (2 147 105 \$ CA en 2022), et un montant de 47 410 \$ US (90 018 \$ US en 2022) à recevoir de tierces parties qui, après conversion, équivaut à 62 572 \$ CA (115 898 \$ CA en 2022).

7. Montant à recevoir des Fonds / à payer aux Fonds

Les soldes interfonds ne portent pas intérêt et ne sont assortis d'aucune échéance fixe de remboursement.

8. Stocks du Centre de documentation en hockey

Les marchandises et les articles promotionnels utilisés lors de divers événements pendant l'année, soit les stocks du Centre de documentation en hockey, qui ont été passés en charges pour l'exercice se chiffrent à 991 537 \$ (1 174 096 \$ en 2022).

9. Opérations entre apparentés

Fondation Hockey Canada/Hockey Canada Foundation U.S.

Hockey Canada exerce une influence notable sur la Fondation Hockey Canada et la Hockey Canada Foundation U.S. (les « Fondations ») du fait qu'elles partagent les mêmes établissements et la même équipe de soutien administratif. La Fondation canadienne de hockey tient un fonds de dotation de 14 169 512 \$ (13 349 837 \$) auquel l'Organisation fournit un apport. Le produit tiré de ce fonds sert à financer et à soutenir les projets de Hockey Canada et les autres organisations au pays qui ont des objectifs similaires à ceux de Hockey Canada.



9. Opérations entre apparentés (suite)

Le tableau suivant présente les transactions conclues avec la Fondation Hockey Canada :

	2023	2022
Dons reçus		
Fondation Hockey Canada	(37,536) \$	630 682 \$
Hockey Canada Foundation US	7 500	-
	(30 036) \$	630 682 \$
	2023	2022
Subventions reçues		
Fondation Hockey Canada	1 157 453 \$	713 133 \$

Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond approximativement à la valeur équivalente à celle d'une opération conclue dans des conditions de pleine concurrence.

	2023	2022
Montants fournis par (versés à) des apparentés :		
Fondation Hockey Canada	1 031 020 \$	206 654 \$
Hockey Canada Foundation US	13 581	88 111
	1 044 601 \$	294 765 \$

Les montants à payer aux apparentés (à recevoir des apparentés) ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et ne sont pas assortis d'une échéance fixe de remboursement.

10. Placements à long terme

	2023	2022
Fonds d'obligations	26 730 715 \$	45 037 165 \$
Actions	29 667 061	56 199 784
Valeur marchande	56 397 776 \$	101 236 949 \$

Le taux de rendement moyen pondéré des placements à long terme s'établissait à 3,31 % pour l'exercice clos le 30 juin 2023 (-0,88 % en 2022).



11. Immobilisations corporelles

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Matériel informatique	3 909 442 \$	3 660 246 \$	3 710 084 \$	3 535 648 \$
Améliorations locatives	2 035 702	920 188 \$	2 001 627	826 017
Matériel de bureau	1 404 340	1 404 340 \$	1 481 738	1 464 346
Logiciels	2 074 060	795 100 \$	1 827 780	551 645
Équipement d'entraînement/médical	563 687	563 687 \$	563 687	563 687
	9 987 231 \$	7 343 561 \$	9 584 916 \$	6 941 343 \$
Valeur comptable nette		2 643 670 \$		2 643 573 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisation a comptabilisé une charge d'amortissement de 462 225 \$ (368 735 \$ en 2022) comprise dans les charges des services aux membres. On retrouve aussi dans les charges des services aux membres une perte de 17 392 \$ (0 \$ en 2022) pour dépréciation d'immobilisations corporelles découlant d'immobilisations corporelles mises hors service, ainsi qu'une reprise de l'amortissement cumulé de 60 006 \$ lié à des éléments ayant été cédés.

12. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant en francs suisses de 3 121 240 \$ (0 \$ en 2022), soit 4 612 598 \$ CA (0 \$ CA en 2022) après conversion, un montant de 180 250 \$ US (385 859 \$ US en 2022), soit 248 375 \$ CA (496 677 \$ CA en 2022) après conversion, et un montant de 105 824 € (90 018 €), soit 152 791 \$ CA (115 898 \$ CA) après conversion.

13. Apports reportés destinés au fonctionnement

Les apports reportés destinés au fonctionnement sont liés au financement affecté au fonctionnement reçu au cours de la période considérée et devant servir à régler les charges engagées lors d'exercices ultérieurs. Le tableau suivant présente les variations des soldes des apports reportés du Fonds d'administration :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 887 372 \$	2 386 396 \$
Apports reçus	1 254 843	4 987 372
Total des apports	7 142 215	7 373 768
Comptabilisés en produits	(4 901 561)	(1 486 396)
Solde à la clôture de l'exercice	2 240 654 \$	5 887 372 \$

14. Autres passifs et provisions

Compte tenu de la nature des activités décrites à la note 1, l'Organisation pourrait faire l'objet de poursuites engagées par diverses parties. En raison de ce risque, l'Organisation a souscrit une couverture d'assurance pour laquelle des fonds détenus en réserve servent de complément pour couvrir les réclamations non assurées.



14. Autres passifs et provisions (suite)

Les fonds disponibles sont le Fonds d'assurance et le Fonds des risques non couverts par une assurance, tels qu'ils sont mentionnés à la note 1, et le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants, dont il est question à la note 15. À l'heure actuelle, l'Organisation a constitué une provision qui représente l'estimation faite par la direction du risque lié à l'ensemble des incidents connus. Dans les cas où un incident est survenu, mais n'a pas été porté à l'attention de l'Organisation, la direction a déterminé qu'il n'était pas possible d'en évaluer l'aboutissement ni le règlement. Par conséquent, aucune provision ne figure aux états financiers pour ces cas.

	Fonds d'assurance	Fonds d'assurance	Fonds de risques non couverts par une assurance	Fonds de risques non couverts par une assurance
	2023	2022	2023	2022
Provision à l'ouverture de l'exercice	1 987 517 \$	2 291 068 \$	450 000 \$	1 687 140 \$
Moins :				
Réclamations estimatives pour les incidents devenus connus au cours de l'exercice, déduction faite de la variation des réclamations estimatives liées à des incidents devenus connus au cours d'exercices antérieurs a)	(527 764)	(303 551)	(450 000)	(1 237 140)
Provision à la clôture de l'exercice	1 459 753 \$	1 987 517 \$	- \$	450 000 \$
Règlements versés b)	319 174 \$	185 821 \$	1 600 000 \$	2 665 871 \$

a) Les réclamations pour incident présentent une incertitude d'estimation importante en raison du nombre élevé de facteurs pouvant avoir une incidence sur chaque incident pris isolément. Compte tenu de la nature de l'incident, la direction pourrait se fier sur l'expérience passée concernant des incidents similaires, la magnitude de l'incident, les conseils reçus de conseillers juridiques externes et/ou de renseignements précis sur la partie requérante pour déterminer le montant estimatif de la réclamation. Au cours de l'exercice précédent de 2021-2022, la réserve du Fonds des risques non couverts par une assurance a été réduite d'environ 1 050 000 \$ en raison de changement dans les hypothèses liées à un règlement antérieur ayant déjà été payé.

b) Le montant payé à partir du Fonds des risques non couverts par une assurance en 2023 est lié expressément à des poursuites historiques qui ont été résolues dans le dernier exercice et qui sortaient de l'étendue et de la couverture du programme d'assurance de Hockey Canada.



15. Fonds en fiducie pour l'héritage des participants

Le Fonds en fiducie pour l'héritage des participants (la « Fiducie pour l'héritage des participants ») a été établi en réponse à des réclamations décalées concernant des divisions membres et la LCH pour des incidents survenus avant le 1^{er} septembre 1995, dans l'éventualité où l'ancien Fonds national de capitaux propres, ainsi que le ou les fonds qui l'ont précédé, serait insuffisant. La nomination ou le remplacement des fiduciaires de la Fiducie pour l'héritage des participants relèvent de l'Organisation. L'Organisation s'occupe aussi de nommer les membres du comité des réclamations de la Fiducie pour l'héritage des participants. Le total de l'actif disponible aux fins de distribution au 30 juin 2023 se chiffrait à 7 450 318 \$ (7 493 352 \$ au 30 juin 2022). Le revenu total, déduction faite des charges comptables et des honoraires des fiduciaires, provenant du portefeuille de placement pour l'exercice de la fiducie clos le 31 décembre 2022 s'est chiffré à 344 165 \$ (238 997 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021).

Ce revenu a été distribué à certaines divisions membres et à la LCH, qui sont les bénéficiaires de la Fiducie pour l'héritage des participants. D'après la convention de fiducie, l'Organisation ne peut recevoir des distributions de la Fiducie pour l'héritage des participants. L'Organisation n'a conclu aucune transaction avec la Fiducie pour l'héritage des participants au cours de l'exercice.

16. Financement

Les subventions générales de fonctionnement reçues des organismes de financement gouvernementaux sont comptabilisées dans l'exercice auquel elles s'appliquent. Le financement total reçu au cours de l'exercice se présente comme suit :

- 5 381 000 \$ reçus du Gouvernement du Canada (7 743 600 \$ en 2022);
- 2 000 000 \$ reçus du Gouvernement de la Nouvelle-Écosse (0 \$ en 2022);
- 1 250 000 \$ reçus du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (0 \$ en 2022);
- 1 000 000 \$ reçus de la ville de Halifax (0 \$ en 2022);
- 750 000 \$ reçus de la ville de Moncton (0 \$ en 2022);
- 500 000 \$ reçus du Gouvernement de l'Ontario (0 \$ en 2022);
- 250 000 \$ reçus de la ville de Brampton (0 \$ en 2022);
- 0 \$ reçu de la ville d'Edmonton (125 000 \$ en 2022);
- 0 \$ reçu de la Edmonton Economic Development Corporation (100 000 \$ en 2022);
- 0 \$ reçu de la ville de Red Deer (250 000 \$ en 2022);
- 0 \$ reçu de Tourism Calgary (700 000 \$ en 2022).

17. Opérations non monétaires

Les produits de marketing comprennent les apports en nature de 1 264 204 \$ (1 392 396 \$ en 2022), y compris les apports de biens et de services, exception faite des heures consacrées par les bénévoles, qui ont été fournis en échange des droits de commandite. Ces opérations ont été évaluées à la juste valeur des biens et des services apportés.



18. Aide gouvernementale

En réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada a mis en œuvre divers programmes d'aide financière temporaire pour prêter assistance aux organisations. Aucune aide gouvernementale n'a été reçue en 2023.

En 2022, l'Organisation avait reçu l'aide gouvernementale suivante :

- Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) : 18 954 \$;
- Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) : 279 691 \$;
- Programme d'embauche pour la relance économique du Canada : 135 345 \$.

19. Engagements

L'Organisation a conclu un contrat avec la Fédération internationale de hockey sur glace (« IIHF ») aux termes duquel elle s'engage à régler les frais de tenue d'événements. Ce contrat prend fin au cours de la saison 2031-2032. L'Organisation a conclu un contrat de licence de logiciel, un contrat de matériel de bureau, un contrat de services de communication, un contrat de services hôteliers et un contrat de services de gestion et de soutien informatique. Ces contrats arrivent à échéance entre juin 2024 et juin 2026. L'Organisation a conclu quatre contrats de location prévoyant le paiement des coûts de location et de fonctionnement associés aux locaux qu'elle loue et qui arrivent à échéance entre mars 2024 et octobre 2031.

Le tableau présente les sorties de fonds liées aux engagements ci-dessus pour les cinq prochaines années :

2024	4 704 534 \$
2025	9 818 581
2026	3 906 679
2027	7 871 952
2028	7 871 952
	<hr/>
	34 173 698 \$

20. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas l'Organisation à un risque important de taux d'intérêt, de change, de crédit, de liquidité ou de prix autre, à moins d'indication contraire.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier subisse une perte financière si l'autre partie devait manquer à ses obligations. Les instruments financiers pouvant exposer l'Organisation à un risque de concentration du crédit comprennent la trésorerie, les débiteurs et les placements. L'Organisation détient sa trésorerie et ses placements auprès d'une institution financière de renom.



20. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Par conséquent, la direction est d'avis que le risque de perte qui s'y rattache est minime. L'exposition de l'Organisation à une concentration du risque de crédit découlant des débiteurs provient des sociétés commanditaires qui font partie d'un groupe diversifié de commandites.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que l'Organisation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements liés aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque qu'en raison des besoins en liquidités associés à son fonctionnement, l'Organisation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit obligée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à ce qu'ils valent ou qu'elle ne soit pas en mesure de compenser ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle de la dette bancaire, des crédateurs et charges à payer, des autres passifs et provisions et des engagements.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Il peut prendre trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisation est exposée à ces trois risques.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. Les instruments financiers de l'Organisation qui sont exposés à ce risque comprennent la trésorerie, les débiteurs, les placements de portefeuille et les crédateurs et charges à payer. L'Organisation juge que ce risque de change est acceptable et, par conséquent, elle n'a pas recours à des dérivés pour le couvrir.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de la variation possible des taux d'intérêt susceptible d'entraîner une diminution de la valeur des actions et obligations faisant partie de son portefeuille de placements et des sorties de trésorerie liées à sa dette bancaire à taux variable.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre désigne l'incertitude associée à la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier qui pourrait survenir en raison de la fluctuation des prix du marché (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Organisation est exposée à ce risque en raison des actions qu'elle détient dans son portefeuille de placements.



20. Risques liés aux instruments financiers (suite)

Les fonds d'obligations détiennent une combinaison diversifiée d'obligations à rendement élevé et mises en commun de sociétés canadiennes et américaines d'une durée moyenne de 5 à 10 ans. Les fonds d'actions se composent d'un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes, américaines et internationales à grande capitalisation. Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

21. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 13 juillet 2023, l'Organisation a vendu des placements à long terme pour un produit de 5 M\$. Le 16 octobre 2023, l'Organisation a vendu des placements à long terme pour un produit de 10 M\$. Le produit de ces ventes a servi à financer le fonds de roulement de l'Organisation ainsi qu'à payer certains fournisseurs, y compris l'IIHF pour le paiement des primes d'assurance et des frais de tenue d'événements.



Tableau des produits et des charges financés par Sport Canada
(non audité)

Exercice clos le 30 juin	2023
Athlètes du système sportif régulier	
Produits	3 066 600 \$
Charges	
Activités principales :	
Frais d'administration	3 951 778
Gouvernance	902 698
Salaires des employés	8 892 539
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	409 500
Programmes des équipes nationales	2 718 041
Activités et programmation	3 863 313
	<u>20 737 869</u>
Activités non principales :	
Langues officielles	347 245
Excellence améliorée	8 160 203
Initiative pour la prochaine génération	909 220
	<u>9 416 668</u>
Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes du système sportif régulier	(27 087 937) \$
Athlètes ayant un handicap	
Produits	1 127 000 \$
Charges	
Activités principales :	
Frais d'administration	14 799
Gouvernance	-
Salaires des employés	90 000
Salaires des entraîneurs et développement professionnel	-
Programmes des équipes nationales	328 809
Activités et programmation	50 364
	<u>483 972</u>
Activités non principales :	
Langues officielles	9 191
Excellence améliorée	947 416
Initiative pour la prochaine génération	220 452
	<u>1 177 059</u>
Insuffisance des produits sur les charges pour les athlètes du système sportif régulier	(534 031) \$